

**Déclaration conjointe relative à la signature d'un Accord-Cadre Santé  
entre la République du Sénégal et la Principauté de Monaco**

**Dans le cadre de leurs relations d'amitié et de coopération, la République du Sénégal et la Principauté de Monaco ont signé, le vendredi 1er décembre 2023, un Accord-Cadre dans le domaine de la Santé ainsi qu'un Protocole d'Accord concernant le « Renforcement de la prise en charge de la drépanocytose au Sénégal ».**

Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement Princier, et Dr Abibou NDIAYE, Secrétaire Général du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale de la République sénégalaise, ont procédé à ces signatures qui viennent renforcer les relations des deux pays dans un secteur de coopération prioritaire. Ce dernier représente aujourd'hui plus de 30% des financements en faveur du Sénégal. Ils visent à mettre en œuvre sa stratégie nationale en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents, la lutte contre les maladies et le renforcement des capacités des acteurs de santé.

A cette occasion, Mme ROSABRUNETTO, chef de la délégation monégasque \*, a rappelé : « *L'accès pour tous à des soins de santé de qualité fait partie des droits fondamentaux auxquels Monaco est très attaché. Mon pays et le Sénégal coopèrent étroitement dans le domaine de la santé depuis une vingtaine d'années.* »

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal, quant à lui, a magnifié la belle coopération entre la Principauté de Monaco et le Gouvernement du Sénégal, et a rappelé les acquis qui devront être maintenus et renforcés pour le bien-être des populations sénégalaises.

La coopération bilatérale entre la Principauté de Monaco et la République sénégalaise a été initiée en 2004, dans plusieurs domaines tels que la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation et la protection de l'enfance ainsi que l'accès au travail décent.

Le Protocole d'Accord sur le « Renforcement de la prise en charge de la drépanocytose au Sénégal », signé ce même jour en complément de l'Accord-Cadre Santé, permettra la poursuite de l'appui de Monaco au Ministère sénégalais de la Santé et de l'Action Sociale pour une décentralisation de la prise en charge des personnes atteintes de la drépanocytose. La lutte contre la drépanocytose est en effet une priorité sanitaire nationale. 10% de la population sénégalaise serait porteuse du gène drépanocytaire, et près de 2.000 enfants drépanocytaires naissent chaque année au Sénégal.

Les deux parties se sont en outre félicitées de l'excellence et de l'exemplarité des relations d'amitié et de coopération entre les deux Etats et se sont réjouies du bilan positif des actions de coopération menées depuis 2004, et de l'élargissement des perspectives que cet Accord Cadre de Santé ouvre pour le futur.

***La délégation monégasque était composée de :***

- *Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération ;*
- *Me Guédel NDIAYE, Consul Honoraire de Monaco au Sénégal ;*
- *Laetitia SARRAZIN VECCHIERINI, Responsable Programmes à la Direction de la Coopération Internationale ;*
- *Bastien NICAISE, Responsable Programmes à la Direction de la Coopération Internationale ;*
- *Ramatoulaye SARR, Coordinatrice de la Coopération monégasque au Sénégal.*